

J'ai reçu des réponses qui n'en sont pas. Ce qui m'inquiète, c'est que le ministre ne sait pas ce qui se passe dans le secteur de la pêche sur la côte ouest, pas plus qu'il ne comprend les problèmes auxquels se heurtent ces pêcheurs.

Cela suscite de nouvelles inquiétudes. Les pêcheurs doivent constamment s'accommoder de décisions qui semblent impétueuses et inappropriées parce qu'elles émanent de gens qui quittent rarement leurs bureaux pour aller voir sur place ce qui s'y passe. Ces décisions sont prises au onzième étage ou au quatorzième, s'il y en a un, d'un immeuble à bureaux de la rue Pender, à Vancouver. C'est une politique qui n'a pas été mise concrètement à l'épreuve, qui est stérile et parfaitement aseptique. Ceux qui prennent les décisions ne se demandent pas quels seront les effets de leurs décisions sur les pêcheurs qui ont déjà planifié leur année et fait des investissements.

Le ministre devait bien savoir que huit groupes sur onze étaient opposés au système des loteries. Trois groupes seulement en voulaient. Le projet a été retenu en dépit de l'opposition de 60 à 70 p. 100 des pêcheurs. Je crois savoir que depuis que j'ai soulevé la question, on a apporté certaines modifications au programme. On a partiellement abandonné le système des loteries, et la plupart des pêcheurs sinon tous auront le droit de prendre la mer et de pêcher.

Je voudrais citer un extrait de la page 2 d'un communiqué du ministère intitulé «La pêche aux œufs de harengs pour l'année 1981»: Le voici:

... il a été nécessaire de limiter, pour chacune des trois régions, le nombre de bateaux faisant usage de chaque type d'engins de pêche. Par conséquent, les certificats de droit régional de pêche qui seront délivrés aux pêcheurs ne seront pas tous valables pour la région de leur choix.

J'ai montré ce passage au ministre après lui avoir posé ma question et il ne voyait pas du tout de quoi il s'agissait. Cela m'inquiète. Voici ce que le ministre m'a répondu et je cite ses paroles, qui figurent à la page 7016 du Hansard:

● (2225)

Mais en 1981, d'après les biologistes, il a fallu nous demander très sérieusement si on pouvait se permettre de laisser à tous les pêcheurs le champ libre, comme en 1979...

En parlant aux pêcheurs, je me suis rendu compte que ce n'étaient pas les biologistes qui étaient responsables mais le coordonnateur de la pêche au hareng. Le ministre n'accomplit pas son devoir à l'égard du secteur de la pêche sur la côte du Pacifique, il n'y va pas et il ne consulte pas suffisamment les gens de la profession. Il semble qu'il ait quelques collaborateurs avec qui il fraie et qu'il arrête ses décisions à la lumière de ces consultations maigres et superficielles. Il est temps qu'il se rende sur place pour écouter ce que les pêcheurs ont à dire.

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, un sys-

L'ajournement

tème de permis régionaux va être mis en place pour la saison 1981 de pêche au hareng. Tous les pêcheurs de frai de hareng peuvent obtenir un permis, et ils n'ont pas par exemple à faire partie d'une association.

Trois régions de la côte ont été désignées comme étant des régions de pêche distinctes, soit au nord du cap Caution, le golfe de Géorgie, et la côte occidentale de l'île Vancouver. Le titulaire d'un permis de pêche au hareng en période de frai ne pourra avoir accès qu'à une seule de ces trois régions. Chacun a reçu un formulaire où il devait assigner à chaque région un ordre de préférence. Chacun savait que pour équilibrer les prises dans les différentes régions, il faudrait peut-être procéder au tirage au sort des permis.

Parmi les formules de sélection qui sont rentrées jusqu'à hier, le 11 février 1981, 1,416 montrent que s'il n'est pas possible de gérer la pêche de façon optimale dans toutes les zones, la flottille est bien répartie grâce à ce système qui permet d'organiser la pêche de façon ordonnée et d'offrir des chances de capture équitables. On a attribué à tous les titulaires de permis de pêche au hareng en période de frai une zone de premier choix pour la saison 1981, ce qui permettra aux autochtones et aux autres pêcheurs de mettre spontanément leur matériel en commun et de pêcher ensemble dans les zones traditionnelles.

Il a été question d'un certain nombre de possibilités de gestion pour la pêche au hareng en période de frai en 1981. Voici les options qui ont été envisagées avec les représentants de l'industrie: pas de pêche au hareng pendant la période du frai; mise en commun des bateaux pour les pêcheurs à la senne; contingents pour chaque bateau; et pas de changement par rapport aux méthodes de gestion actuelles. Les représentants de toutes les associations ont opté à l'unanimité en faveur d'un nouveau plan de gestion car ils jugeaient un changement essentiel. La création de zones permettra de mieux répartir l'équipement sur les lieux de pêche et l'on pense que ce système permettra de faire des prises plus importantes dans chaque zone sans mettre en danger les stocks de harengs en prenant de gros risques.

● (2230)

Ce n'est pas une mince affaire que de gérer la pêche sur la côte ouest et je pense que le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) et le ministère font de leur mieux pour résoudre un problème qui est très, très grave.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)